Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 077-257701698-20261005-2026_046-DE

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026-046

Délégués titulaires :
Nombre : 82
Présents : 52

Délégués suppléants :
Nombre : 82
Présents : 4

Absents représentés : 1

Nombre de votants : 57

Date de convocation :
Mardi 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du vingt-neuf septembre, s'est réuni à la Maison des Associations, à Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :
Caroline MAILLARD, Fabienne COTTÉ, Nicolas GALLOT, Lucie PAMART, Marie-Charlotte NOUHAUD, Nicolas PIERRET, Arielle DADONE, Yves COZE, Olivier CHAPUS, Cyril PARUSSOLO, Lionel LEDENT, Patrick POCHON, Catherine HAMEL, Bertrand GALLOIS, Alain THIERY, Arnaud DELACOUR, Jean-Benoît LINAY, Gilles DAUMAS, Thibault FLINE, Fanny MALVEZIN, Chrystel SOMBRET, Laurence SAMMUT, Isabelle MARIE, Denis HAZOUARD, Laurence DELAY, Jean-Paul CULINAS, Véronique FÉMÉNIA, James MANCIAUX, Florence BERTIN, Pierre GREGOIRE, Benedikte HATTIER, Thierry PIGOT, Pascal GOUHOURY, Jérémy BEULLARD, Jean-Claude CABRAL, Nicole ROUSSEAU, Gilles TOUCHAIS, Hervé GAVOUYERE, Guy CRANO, Daniel DIDON, Isabelle COSTERIZANT, Alexandre BERTHEZ, Dikran ZAKEOSSIAN, Pascale LELOT-BERDIER, Mireille EYRIGNOUX, Olivier THEOT, Nathalie ILLE, Souheir BAYADO, Joelle MANIGHETTI, Julien FOSSAY, Benjamin SERRE, David REVERCHON, Caroline DESTORS, Caroline CESNEUT, Véronique BOISSEAU, Éric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Dikran ZAKEOSSIAN

OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres : modification de la délibération n°2026-040 fixant les modalités de dépôt de listes pour l'élection de ses membres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L.1411-5-II, L.2121-21 et L.2121-22, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5 ;

Vu les statuts du SMICTOM de la Région de Fontainebleau,

Vu la délibération n°2026-040 du 11 mai 2026 portant Constitution de la Commission d'Appel d'Offres : modalités de dépôt de listes pour l'élection de ses membres ;

Considérant que la délibération précitée fixait les règles suivantes pour le dépôt des listes destinées à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

- Les listes comprendront les noms et prénoms des élus candidats ainsi que s'ils candidatent en qualité de titulaires ou de suppléants ;
- Les listes pourront comprendre moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants) ;
- Les listes devront être déposées au siège du SMICTOM de la Région de Fontainebleau - 56 route de Bourgogne, Veneux-les Sablons, 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE ;
- Les listes devront être déposées au plus tard le 05/06/2026 à 16h30 sous pli fermé, avec la mention « Élection des membres de la commission d'appel d'offres du SMICTOM de la Région de Fontainebleau ».

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 077-257701698-20261005-2026_046-DE

Considérant qu'aucune liste destinée à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres n'a été déposée dans les conditions approuvées par délibération lors du précédent comité syndical ;

Considérant qu'il convient de modifier la délibération n°2026-040 relative aux modalités de dépôt de listes pour l'élection des membres de la CAO lors du prochain comité syndical ;

Sur proposition du Président de modifier la délibération n°2026-040 comme suit :

- Les listes devront être déposées au plus tard le 30/10/2026 à 16h30 sous pli fermé, avec la mention « Élection des membres de la commission d'appel d'offres du SMICTOM de la Région de Fontainebleau ».
- Ou envoyées par voie électronique à l'adresse dgs@smictom-fontainebleau.fr

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

MODIFIE la délibération n°2026-040 comme suit :

Les listes devront être déposées au plus tard le 05/06/2026 à 16h30 sous pli fermé, avec la mention « Élection des membres de la commission d'appel d'offres du SMICTOM de la Région de Fontainebleau »

Est remplacé par :

Les listes devront être déposées au plus tard le 30/10/2026 à 16h30 sous pli fermé, avec la mention « Élection des membres de la commission d'appel d'offres du SMICTOM de la Région de Fontainebleau ».
Ou envoyées par voie électronique à l'adresse dgs@smictom-fontainebleau.fr

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY

SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
RÉGION DE FONTAINEBLEAU

Certifié exécutoire le : 12 OCT. 2026
Date d'affichage le : 12 OCT. 2026

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site *www.smictom-fontainebleau.fr* et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.